VILLE DE SEES
61500

Délibération n° **002/2024**

Autres domaines de compétences : 9 – 9.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2024

Date de convocation : 15/02/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 23 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de Conseillers votants : 25
Date d'affichage : 05/03/2024

VOTE : Voix Pour : 25 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre le 28 février à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, M. Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, Jacques MAUSSIRE, Adjoints, Mme Martine MEYER, Mme Florence LECAMUS, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, M. Antoine BIGNON, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, M. Raymond FREBET, M. Nicolas BUSNOT Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, Mme Virginie BRUNEAU.

Absents Excusés : Mme Martine LEMOINE, M. Damien SOREL, Mme Béatrice MIKUSINSKI.
Ont donné pouvoir : Mme Martine LEMOINE à Mme Paméla LAMBERT, M. Damien SOREL à M. Christophe ROBIEUX

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Modification du règlement d'utilisation des salles communales

➲ **Rapporteur M. le Maire**

VU les articles le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 098/2021 du Conseil municipal en date du 1er décembre 2021 portant actualisation du règlement d'utilisation des salles communales,
CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser la capacité d'accueil des locaux de la maison des services et des associations

…/…

Il est proposé au conseil municipal de modifier le règlement d'utilisation des salles communales comme suit :

La Maison des associations et des services est un bâtiment de 5ème catégorie.
Le bâtiment A qui comporte l'école de musique a une capacité maximale de 114 personnes.
Le bâtiment B qui comporte des locaux associatifs et de formation a une capacité maximale de 42 personnes.
Le bâtiment C qui comporte des salles de réunions et des salles associatives a une capacité maximale de 190 personnes.
Le bâtiment D qui comporte des locaux associatifs a une capacité maximale de 77 personnes.

➲ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité** :

- **DECIDE** de modifier le règlement d'utilisation des salles communales comme énoncé ci-dessus ;
- **VALIDE** le règlement d'utilisation des salles communales modifié en ce sens et ci-annexé.
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit règlement et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa mise en application.
- **DIT** que ce règlement sera porté à la connaissance du public, lors de chaque location ou réservation.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI

MAIRIE DE SEES (ORNE)

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI

Le 29 février 2024

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20240228-del-002-2024-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024